

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 133.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 27 FÉVRIER 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN par trimestre, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.
Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.
Les avis se payent six centimes par la première fois, et trois centimes par chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, payable d'avance, ou bien à la fin de chaque trimestre, par la première insertion, et quatre centimes par chaque insertion subséquente, lorsqu'on a voulu payer au jour après la dernière publication.

TEMPLE LA FORTUNE

BEARDSLEY

RUE DE CHARLES, No. 110.

Loterie

De l'Eglise Catholique—De St. MARTINVILLE, 2^e classe.

LES BILLETTS SONT

7000	4000
5460	2000
3600	1500
1600	1000
1000	500
1000	500

&c.

Prix des Billets.

Entiers 85; Demis 50; quarts 25.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement de brick America, venant de Boston, et à vendre par

BLETSON & AVERY,
Rue Royale, No. 67.
12 fév.

Loterie Américaine.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 2 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire **LOUISIANA**, capt. Price, Le 2 d'Octobre.

Le navire **TALWA**, capt. Wardlaw, Le 8 de Novembre.

Le navire **KENTUCKY**, capt. Rathbone, Le 24 de Novembre.

Le navire **ILLINOIS**, capt. Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire **TENNESSEE**, capt. Rowles, Le 24 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est réglé sur les 15 et 15 de chaque mois.

15 oct. **Foster & Hutton.**

POUR OU NON.

METHODE PERFECTIONNEE.

70 L'opération générale manifestée par le public, le Directeur de la Loterie de l'Eglise Evangélique Française, est déterminé à tirer la classe prochaine par cette méthode, mais en plus perfectionnée, comme il paraît dans le prospectus ci-joint, pour pouvoir débiter une grande quantité de billets, et conséquemment d'une distribution générale des gros lots, qui sont tous dans la roue de ce tirage.

PROSPECTUS

1	2,000
2	1,500
3	1,000
4	750
5	500
6	300
7	200
8	100
9	50
10	25
11	10
12	5
13	5
14	5
15	5
16	5
17	5
18	5
19	5
20	5
21	5
22	5
23	5
24	5
25	5
26	5
27	5
28	5
29	5
30	5

10,000 Billets à \$4, est \$40,000

MODE DU TIRAGE.

Dans cette méthode perfectionnée, il faut trois roues. Dans celle du côté gauche on place 100 ballottes numérotées de 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99 inclusivement. Dans la roue du milieu on place 25 à 100 ballottes, numérotées de 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99 inclusivement. Dans celle du côté droit on troisième roue on placera tous les lots au-dessus de dix piastres, dont le nombre sera également de 100, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui se trouve au même temps de la troisième roue. Et ainsi de suite. Le No. 56 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les joignant ensemble de cette manière (5629) alors le billet qui est le No. 5629 lui sera accordé la somme qui se trouve au même temps de la troisième roue. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les lots. 5,000 lots de quatre piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$5,000; c'est-à-dire, que si le gros lot étoit à un nombre pair, alors tous les billets qui finissent par un 2, un 4, un 6, un 8 ou un 0, auront droit à un lot de quatre piastres; mais si le gros lot étoit à un nombre impair, alors tous les numéros impairs, ou qui finissent avec un 1, un 3, un 5, un 7 ou un 9, auront droit à un lot de quatre piastres. Les 200 lots de dix piastres chaque, seront accordés aux billets dont le numéro se terminera dans le même ordre et avec les deux derniers chiffres des billets qui gagneront les deux plus gros lots de différentes terminaisons.

Le directeur a adopté cette méthode simple et facile afin d'éviter les erreurs et le travail inutile qu'il faut pour préparer tous les numéros simples, et par conséquent cette méthode de loterie peut se tirer dans l'espace de quelques minutes. Les numéros sortis des deux roues, étant remis dans deux différentes combinaisons, formeront tous les numéros de la loterie, savoir: depuis 1 jusqu'à 10,000, excepté le No. 10,000, qui est déterminé par les quatre 0000, de sorte que tout billet aura une chance égale pour les divers lots. Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourra en tirer un pair et impair, et être de gagner un lot, et de cette manière, deux billets ont la chance de gagner trois lots, et le numéro qui gagnera le gros lot aura droit à 5014 piastres, à savoir: 5,000, 10 et 4.

Prix des Billets.

Billets entiers \$5, demis 2-50, quarts 1-25. Chaque paquet de dix billets est de 5 piastres, gagnant 20 piastres, coupons de proportion.

Un paquet pourra gagner les 10 gros lots.

S'adresser au

BUREAU DU DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 54, non
Au Bureau de la Roue de Fortune,
24 fév. Rue de Chartres, No. 86.

A LOUER—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecu pour deux chabots et une remise pour un cabriolet. Par

LE RICHE.
16 déc.

LOTTERIE

De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

SECONDE CLASSE POUR 1829.

Autorisée par la Législature de cet Etat. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Mars.

PROSPECTUS

1 lot de	\$ 1,000	\$ 7,800
1 " "	6,000	6,000
1 " "	5,460	4,460
1 " "	4,000	3,460
1 " "	3,600	3,600
1 " "	2,500	2,500
1 " "	1,000	6,000
1 " "	500	3,600
156 " "	80	12,480
780 " "	10	7,800
7800 " "	5	39,000

8,760 Lots
15,600 Billets blancs.
24,360 Billets.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros sur les 30; 9,56 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets sont tant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 20 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1, 2, 3, et 4, numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils seront tirés, aura droit à..... \$ 7,000

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	6,000
2, 1 et 3	5,460
3, 1 et 2	4,000
3, 2 et 1	3,600
2, 1 et 2	3,600

Les 156 billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivants, 2, 3 et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 1,000

Tous les autres billets au nombre de 12, ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 300

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à..... 60

Tous les autres billets, au nombre de 784, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 10

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 5

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 145.

Prix des Billets.

Entiers \$5, demis 2 50, quarts 1 25.
27 Janv. **J. B. FAGET—Directeur**

LOTTERIE

De l'Eglise Evangélique Française

Dont le Tirage aura lieu le 23 Février 1829.

D. BALCOLN—DIRECTEUR.
SUR LE PLAN DE PAIR OU NON.

PAS UN BILLET SANS UN LOT.

PROSPECTUS

1	2,000
2	1,500
3	1,000
4	750
5	500
6	300
7	200
8	100
9	50
10	25
11	10
12	5
13	5
14	5
15	5
16	5
17	5
18	5
19	5
20	5

10,000 Billets à \$4, est \$40,000

MODE DU TIRAGE.

Dans cette méthode perfectionnée, il faut trois roues. Dans celle du côté gauche on place 100 ballottes numérotées de 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99 inclusivement. Dans la roue du milieu on place 25 à 100 ballottes, numérotées de 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99 inclusivement. Dans celle du côté droit on troisième roue on placera tous les lots au-dessus de dix piastres, dont le nombre sera également de 100, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui se trouve au même temps de la troisième roue. Et ainsi de suite. Le No. 56 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les joignant ensemble de cette manière (5629) alors le billet qui est le No. 5629 lui sera accordé la somme qui se trouve au même temps de la troisième roue. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les lots. 5,000 lots de quatre piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$5,000; c'est-à-dire, que si le gros lot étoit à un nombre pair, alors tous les billets qui finissent par un 2, un 4, un 6, un 8 ou un 0, auront droit à un lot de quatre piastres; mais si le gros lot étoit à un nombre impair, alors tous les numéros impairs, ou qui finissent avec un 1, un 3, un 5, un 7 ou un 9, auront droit à un lot de quatre piastres. Les 200 lots de dix piastres chaque, seront accordés aux billets dont le numéro se terminera dans le même ordre et avec les deux derniers chiffres des billets qui gagneront les deux plus gros lots de différentes terminaisons.

Le directeur a adopté cette méthode simple et facile afin d'éviter les erreurs et le travail inutile qu'il faut pour préparer tous les numéros simples, et par conséquent cette méthode de loterie peut se tirer dans l'espace de quelques minutes. Les numéros sortis des deux roues, étant remis dans deux différentes combinaisons, formeront tous les numéros de la loterie, savoir: depuis 1 jusqu'à 10,000, excepté le No. 10,000, qui est déterminé par les quatre 0000, de sorte que tout billet aura une chance égale pour les divers lots. Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourra en tirer un pair et impair, et être de gagner un lot, et de cette manière, deux billets ont la chance de gagner trois lots, et le numéro qui gagnera le gros lot aura droit à 5014 piastres, à savoir: 5,000, 10 et 4.

Prix des Billets.

Billets entiers \$5, demis 2-50, quarts 1-25. Chaque paquet de dix billets est de 5 piastres, gagnant 20 piastres, coupons de proportion.

Un paquet pourra gagner les 10 gros lots.

S'adresser au

BUREAU DU DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 54, non
Au Bureau de la Roue de Fortune,
24 fév. Rue de Chartres, No. 86.

A LOUER—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecu pour deux chabots et une remise pour un cabriolet. Par

LE RICHE.
16 déc.

Ventes par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre l'EMPLACEMENT No. un, dans Pilet No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. deux, dans Pilet No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. un, dans Pilet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. deux, dans Pilet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. sept, dans Pilet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. un, dans Pilet No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. cinq, dans Pilet No. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. six, dans Pilet No. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. sept, dans Pilet No. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. quatre, dans Pilet No. quatre-vingt-un, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. dix, dans Pilet No. quatre-vingt-un, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplacement No. sept, dans Pilet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité, de la N. Orléans, et rendu dans les poursuites ci-dessus, j'exposai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et de Louis, les emplacements ci-dessus numérotés, saisis pour satisfaire aux jugements rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans la ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. **L. DAUNOY, Marshal**

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitants de l'Emplacement No. 1, dans Pilet No. 58, du faubourg Annunciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans Pilet No. 58 du faubourg Annunciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 nov. **L. DAUNOY, Marshal**

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un Emplacement No. 7 dans Pilet No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, Juge de la Cour de Cité, j'exposai en vente le Mercredi 23 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 7 dans Pilet No. 10 du faubourg Lacourse, saisi dans l'affaire ci-dessus.

23 nov. **L. DAUNOY, Marshal**

VENTE PAR LE MARSHAL.

Richardson et Sussler.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposai en vente Vendredi, le 27 Février, à 4 heures, au Principal, le foyer d'une négresse pour un laps de temps suffisant pour payer le montant de la poursuite ci-dessus.

17 fév. **L. DAUNOY, Marshal**

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.

Présent Plénierable James Pilet.

Francisco Macias } Vus et enregistré le pétition contre } l'affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit Francisco Macias ait lieu en l'office de Joseph Armand Esnotaire public, le vingt-troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY, Greffier.

17 février.

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Devill Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

DEMANDE.

ON désireait avoir une négresse cuisière, pour un très-petit ménage. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 fév.

AVIS est donné par le présent que le sousigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter au sousigné pour le règlement; et toutes celles qui doivent une reconnaissance sont priées de remplir leurs engagements dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS, 14 février 27.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Anselat Exelane, de Bordeaux:

Eau-de-vie en pipes (c. n. e. preuve (Dupuy) Vin rouge en barriques divers crus, Vinaigre blanc 1^{re} qualité. Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons. Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne. Do. do. litres Graves par caisses de 244 bouteilles. Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c. Do. do. Crues Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 244 bouteilles. Vins communs, tels que Sardines crues au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c. Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 10/60 de caisse. Liqueurs par caisses de 12 bouteilles. Fil à voile par petites de 40 à 20 à la livre. Fil à seine par chevreaux, Lignes de pêche, Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1^{re} qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov.

ATTENDU que Charles André Cerisy, sénéchal de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir le main levé des hypothèques générales qui existaient sur le bien de Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant de divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les audits, comme cautions solidaires, savoir:

1^o Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villard, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2^o Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolting Robinson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3^o Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres le 7 Juin 1825, envers Thomas Bolting Robinson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4^o Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. H. Rotond, son, les deux autres le 26 Février 1825, envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et son successeur, par Cerisy, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5^o Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers le 29 Janvier 1828, par Cerisy comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels audits engagements ont été fournis pour garantir la fidèle exécution par le sénéchal Charles André Cerisy, des ordres de sénéchal et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques:

AVIS est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au Bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dites engagements n'ont pas été annulés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce trois Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur **P. H. BERRY,**
Secrétaire d'Etat.

AVENIR.—Une jeune personne âgée de dix ans, avec ses deux enfants qu'elle a eus, dont un fils de 8 ans et un garçon de 4 ans; ladite jeune personne sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français. Depuis plus de 15 ans dans le pays, honnête et garantie. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au Bureau de cette feuille. 21 nov.

MIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 4 sacs Cassé, venant d'être débarqués de la goëlette Franklin, de St. Domingue, à vendre par **D. G. BORDUZAT & Co.** No. 10 Rue Royale. 15 fév.

CHARLES MAUMAN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au Bureau de Messrs. Carlsbeek et Wm. Bowell, notaires, maison de Mr. Fouchet, au coin des rues de Chartres et Conti, où il appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de transactions Américaines et Françaises. 18 fév.

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 21 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivants:

9	20	18	10
9	18	10	1000
18	20	10	800
10	9	20	500

16. 16—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville. **J. B. FAGET.** 21 janv.

CHATEAUX de Castor offerts à tout ceux arrivés récemment à vendre en gros et en détail par le sousigné. **E. DEBERGUE.** 10 Jan.

AVIS AUX PLANTEURS. Urbain Planché et Co. A l'occasion des rues Paydras et de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le coulage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie. Aussi, 26 chevaux de tir, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

AVIS AUX AMATEURS DE WALES. M. E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses affaires, il fera de 4 heures à 6 du soir, pendant d'une classe pour la Wales, permettant les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine. 15 janv.

AVIS.—Le sousigné offre à vendre les articles suivants: 34 caisses Sucre blanc de la Havane; 50 bouillottes et 6 sacs café vert fin et gros grains; 20 jambons, en débarquement de la goëtte Hunter; 38 demi barils Sardines de Galice pressées, en débarquement du brick Océan. 12 fév. **SERAPHIN CUCULLU.**

ALLOW & WHISKEY—100 bbls hard Tal. No. 70 du Whiskey, for sale by **W. M. D. JOSELY**

LOUER—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecu pour deux chabots et une remise pour un cabriolet. Par **LE RICHE.** 16 déc.

LOUER—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecu pour deux chabots et une remise pour un cabriolet. Par **LE RICHE.** 16 déc.